

Mise à jour: septembre 2004

Recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène, Section des Maladies Transmissibles

Vaccination contre la Grippe



DIRECTION DE LA SANTÉ
Division de la Médecine Préventive
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

en collaboration avec
le Conseil Supérieur d'Hygiène

La saison de la grippe arrive; il est temps de penser à la vaccination. La vaccination permet d'éviter la grippe ou d'en diminuer les complications. La grippe qu'il ne faut pas confondre avec un rhume ou un refroidissement, est une infection des voies respiratoires avec forte fièvre, frissons, douleurs dans les muscles et dans le dos et maux de tête.

La grippe est surtout dangereuse à cause des complications qu'elle peut provoquer. Ces complications sont essentiellement des pneumonies qui surviennent plus fréquemment chez les personnes âgées et chez les personnes souffrant d'autres maladies qui les prédisposent aux pneumonies. Pendant les périodes de grippe, le nombre des hospitalisations pour pneumonie et le nombre de morts par pneumonie augmentent sensiblement.

Qui devrait être vacciné contre la grippe?

1 Les groupes de population à risque élevé

- personnes âgées de plus de 65 ans,
- adultes et enfants souffrant de maladies chroniques des poumons (y inclus enfants souffrant d'asthme bronchique) et du cœur,
- adultes et enfants souffrant de maladies métaboliques chroniques (exemple: diabète) ou rénales (exemple: dialysés),
- adultes et enfants dont les défenses naturelles de l'organisme sont diminuées soit par une maladie (exemple: infection par le virus du SIDA), soit par des traitements (exemple: patients traités par hautes doses de corticoïdes),
- personnes vivant en communauté fermée (homes, maisons de retraite, institutions de soins)
- médecins, infirmiers, autres professions de santé en contact avec les patients.

2 Les groupes de population susceptibles de transmettre la grippe à des personnes à risque élevé

- employés de foyers, de maisons de retraite,
- personnes vivant dans le même ménage qu'une personne à risque élevé,
- médecins, infirmiers, autres professions de santé en contact avec les patients.

3 Les groupes de personnes à vacciner pour des raisons socio-économiques

Exemple: enseignants, chauffeurs de bus, médecins, soignants, etc.

Le Conseil Supérieur d'Hygiène estime qu'à part les personnes mentionnées ci-avant qui sont particulièrement exposées aux risques de la grippe, tout le monde a intérêt à se protéger de cette maladie et de ses complications par la vaccination.

Moment de la vaccination

La vaccination est recommandée à partir de début octobre. Elle consiste en une seule injection, mais doit être répétée chaque année (pour les enfants en dessous de 9 ans, 2 injections sont recommandées à 1 mois d'intervalle). **Le vaccin est disponible en pharmacie, sur ordonnance médicale et sera pris en charge par les caisses de maladie pour la catégorie 1, a-d: groupes de population à risque élevé.**